

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°2599**

**OBJET : Axe Crieu traitement des effluents des communes de Verniolle  
et Villeneuve du Paréage**

**L'an Deux Mille Vingt-trois et le 7 du mois de mars de 18 h 00 à 19 h 30**, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS** : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TEQUI, Pierre VIEL.

**EXCUSÉS** : Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, André VIDAL.

**ABSENTS** : Raymond BERDOU, Christian LOUBET.

<b><u>PROCURATIONS</u></b> :	Jean-Pierre BOIX	donne pouvoir à	Jacques ESCANDE
	Francis MAGDALOU	donne pouvoir à	Thierry PORTET
	Alain ROCHET	donne pouvoir à	Christine TEQUI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme BLASQUEZ

Sachant que plusieurs stations d'épuration non conformes du SMDEA (Saint Félix de Rieutord, Villeneuve du Paréage et Verniolle) rejettent leurs eaux traitées dans Le Crieu qui est sujet à des périodes d'assec. La mise en conformité de ces systèmes d'assainissement est donc prioritaire au regard des problématiques environnementales.

Sachant que les effluents de la commune de Saint Félix de Rieutord ont été raccordés sur le système d'assainissement de Saint Jean de Verges.

Sachant que le SMDEA doit se prononcer sur le scénario retenu pour les communes de Verniolle et de Villeneuve du Paréage afin d'engager les démarches administratives et les études correspondantes, mais aussi pour accompagner le développement de ces territoires.

Sachant que la solution de ramener l'ensemble des effluents vers l'Ariège comporte de multiples difficultés techniques (droit de passage sur des propriétés privées ou publiques, traversée de la voie rapide et de la voie ferrée...).

Elle est aussi particulièrement contraignante sur le plan financier dans la mesure où les coûts proposés paraissent disproportionnés et sont susceptibles d'évoluer au regard de diverses contraintes techniques.

Aussi un scénario semble préférable, proposant :

1. Le raccordement de la commune de Villeneuve du Paréage au système d'assainissement de Pamiers ;
2. La reconstruction d'une station d'épuration pour la commune de Verniolle dotée d'un traitement tertiaire ou membranaire avec un rejet dans Le Crieu et ou une réutilisation éventuelle des eaux traitées.

L'évaluation financière de la solution proposée est estimée à 5 750 000 €.

Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**  
ledit scénario

▪ **AUTORISE,**  
Madame la Présidente, à retenir le scénario proposé et à engager toute démarche pour le mener à bien.

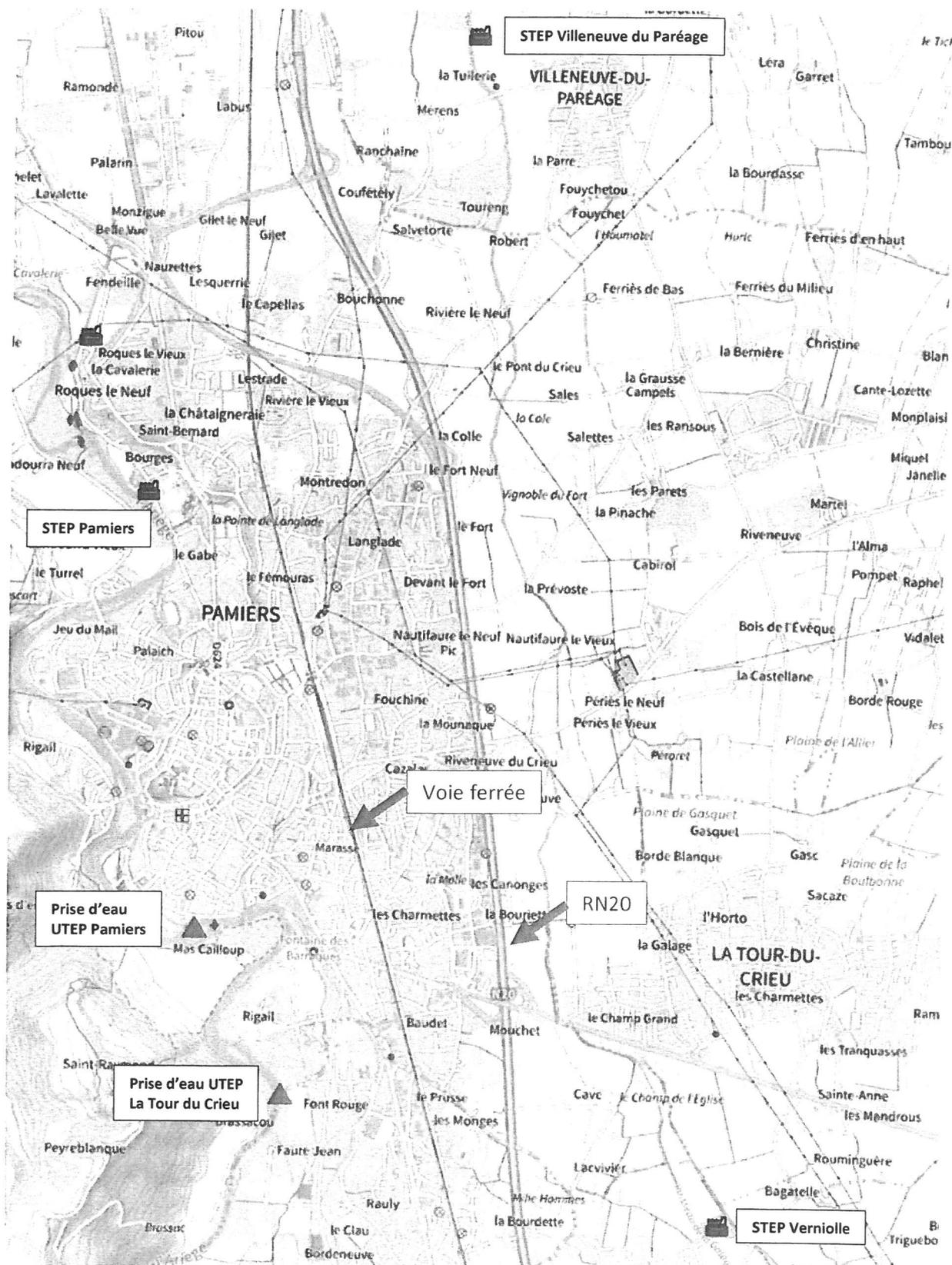
**La Présidente du SMDEA,  
Christine TÉQUI**



## ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N°2599 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Réunion du 7 mars 2023

### Plan de situation et des contraintes



**ANNEXE 2 A LA DELIBERATION N°2599 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Réunion du 7 mars 2023

**Tableau comparatif des scénarios étudiés**

Scénarii	Villeneuve du Paréage 800 EH	Verniolle 3 400 EH	Investissement total	Avantages	Inconvénients
1	Raccordement au réseau de Pamiers environ 4,5 km (2 250 000 €)	Reconstruction d'une STEP boues activées avec traitement tertiaire ou membranaire et rejet dans Le Crieu (3 500 000 €)	5 750 000,00 €	Peu d'impact sur la capacité résiduelle de la STEP de Pamiers Possibilité de réutilisation des eaux usées traitées de la STEP de Verniolle	Maintien d'un rejet dans le Crieu mais très limité (moins impactant qu'actuellement) grâce au niveau de traitement de la future STEP
2	Raccordement au réseau de Pamiers environ 4,5 km (2 250 000 €)	Reconstruction d'une STEP boues activées et rejet dans L'Ariège ( 4,5 km) (6 150 000 €)	8 400 000,00 €	Aucun rejet dans Le Crieu Peu d'impact sur la capacité résiduelle de la STEP de Pamiers	Nombreuses sujétions liées aux travaux du réseau de rejet (voie ferrée et RN20 à traverser en zone urbaine) Rejet de la STEP de Verniolle devra être situé en aval des captages d'eau potable
3	Construction d'une STEP intercommunale boues activées avec traitement tertiaire ou membranaire et rejet dans Le Crieu		11 364 000,00 €	Possibilité de réutilisation des eaux usées traitées de la STEP	Coût financier conséquent Réseau de transfert des effluents très long (10 km) Maintien d'un rejet dans le Crieu

Scénarii	Villeneuve du Paréage 800 EH	Verniolle 3 400 EH	Investissement total	Avantages	Inconvénients
4	Construction d'une STEP intercommunale boues activées et rejet dans L'Ariège		14 464 000,00 €	Aucun rejet dans Le Crieu	<p>Nombreuses sujétions liées aux travaux du réseau de rejet (voie ferrée et RN20 à traverser en zone urbaine)</p> <p>Coût financier conséquent (+ 150% par rapport au scénario 1)</p> <p>Rejet de la STEP devra être situé en aval des captages d'eau potable</p>
5	Raccordement au réseau de Pamiers		9 140 000,00 €	Aucun rejet dans Le Crieu	Impact trop important sur la capacité résiduelle de la STEP de Pamiers